

Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 1^{er} mars 2023 en vue de l'approbation des comptes de la saison 2021-2022 de la Fondation d'art dramatique de Genève.

4 mars 2024

Rapport de M. Alain Miserez.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 28 mars 2023. La commission l'a étudiée les 22 août et 13 septembre 2023 sous la présidence de M. Ahmed Jama. Les notes de séances ont été prises par M^{mes} Jade Pérez et Sabine Bouraoui, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

conformément à l'art. 6, al. 2 du statut de la Fondation d'art dramatique de Genève;

conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le compte-rendu de la Fondation d'art dramatique de Genève relatif aux comptes de la saison 2021-2022 ainsi que le rapport des contrôleurs aux comptes de l'exercice du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 sont approuvés.

Séance du 22 août 2023

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif, en charge du département de la culture et de la transition numérique (DCTN), accompagné de M^{mes} Coré Cathoud, conseillère culturelle du Service culturel (SEC), Lorella Bertani, présidente de la Fondation d'art dramatique (FAD) de Genève, Anne-Marie Gisler, vice-présidente de la FAD, Veronica Byrde, administration du Poche, Séverine Chavrier, directrice de la Comédie, MM. Bernard Laurent, secrétaire général, Mathieu Bertholet, directeur du Théâtre de Poche, et Jean-Paul Triboulet, conseiller financier

Le président accueille les auditionnés avant de leur céder la parole.

M. Kanaan prend la parole et remercie la commission de les recevoir. Les représentants de la FAD présenteront les comptes de la saison 2021-2022. Généralement, le magistrat n'accompagne pas la FAD à la commission des finances pour l'audition sur les comptes, qui sont toujours bien gérés. Néanmoins, il est présent cette année puisqu'il est question de la première saison à la Comédie dans son nouveau bâtiment à la gare des Eaux-Vives (2021-2022). Il rappelle que l'inauguration a eu lieu en été 2021, entre deux vagues Covid-19, en présence de plusieurs autorités et partenaires, dont le conseiller fédéral en charge de la culture Alain Berset. Cette saison était expérimentale et particulière, et il se réjouit que la FAD ait pu prendre possession de ce nouveau bâtiment, qui est désormais consacré aux arts de la scène, en précisant que le Canton interviendra éventuellement dans cette expérience. Il passe la parole à M^{me} Lorella Bertani, présidente de la FAD.

M^{me} Bertani prend la parole et remercie la commission de les recevoir. Elle débute par une mise au point institutionnelle et présente la saison 2021-2022, qui est la saison NKDM, dirigée par Natacha Koutchoumov et Denis Maillefer. Ces derniers ont quitté la Comédie le 30 juin 2023, et M^{me} Chavrier a pris ses fonctions de nouvelle directrice de la Comédie le 1^{er} juillet 2023. Bien qu'elle soit présente ce soir, elle rappelle qu'elle n'a pas porté la responsabilité de cette saison 2021-2022. Malgré cela, si les commissaires le souhaitent, ils pourront lui poser des questions sur ses ambitions. La saison 2021-2022 est très particulière, la Comédie a rencontré des défis importants comme le déménagement, la mutation (puisque'elle est passée d'une «petite famille» à une grande entreprise), ce qui a exigé, notamment, l'engagement d'une directrice ressources humaines (RH), la création d'un comité de direction, afin de faire fonctionner la Comédie comme une entreprise. Elle informe que la Comédie emploie 63 équivalents temps plein (ETP), plus précisément 75 personnes fixes. Cette saison réalisée par NKDM est la première qui a eu lieu à la Nouvelle Comédie, étant donné que leur première saison a été impactée par le Covid-19, ce qui les a empêchés de réaliser des spectacles. Par conséquent, le budget prévu pour cette première saison 2021-2022 est prudent, en particulier les charges, on ignorait les coûts potentiels engendrés

par le théâtre, par exemple les fluides, ainsi que les recettes de billetterie, car ce n'était pas possible d'anticiper les réactions du public vis-à-vis de la Nouvelle Comédie. Il s'est avéré que pendant cette saison la Comédie a aussi comptabilisé des recettes imprévues, qui n'avaient pas été budgétées.

Elle salue le travail de NKDM, qui a été excellent, jusqu'à la fin de leur mandat. Ils ont porté cette nouvelle Comédie de manière professionnelle et élégante. Les saisons créées par NKDM sont exceptionnelles, elle mentionne les programmes de médiation culturelle et d'actions culturelles. Elle souligne le fait que 60 000 personnes ont franchi les portes de la Comédie en 2021-2022, bien que la jauge ne soit pas un indicateur formel d'une activité culturelle ou d'un théâtre. Elle félicite la direction pour ce résultat. Toutes les équipes de la Comédie ont fourni un travail excellent, toutes activités confondues, à savoir les spectacles, l'administration, le secteur de production, la technique, etc. La Comédie est une vraie fabrique de théâtre et elle bénéficie d'équipes performantes, qui se sont toutes montrées très engagées. Elle rappelle qu'il fallait encore respecter des mesures Covid-19 partielles, ce qui a rendu la saison compliquée, mais cela n'a pas empêché le public de se montrer enthousiaste dès la première. Elle se réfère au rapport d'activité, qui démontre un mélange des genres, ainsi qu'un public différencié. Elle donne l'exemple du festival Groove'N'Move, qui attire beaucoup de jeunes, le festival Antigél, la Bâtie, etc. Le nouveau bâtiment a été parfois critiqué comme étant un bloc de ciment et de verre, il est pourtant devenu un lieu de vie chaleureux, où les personnes sont heureuses de se retrouver avant et après le spectacle pour discuter.

Parmi les recettes imprévues, il y a une location à une entreprise privée. Le théâtre a aussi cherché et obtenu des financements privés, tout comme le Poche. Il faut néanmoins garder à l'esprit que ces financements privés sont des financements à projets, et sont fragiles. Les privés aident pour mener à bien les projets spécifiques, mais ce sont les théâtres qui les sollicitent et il n'est pas certain que l'aide privée soit renouvelée d'année en année. En ce qui concerne la saison 2021-2022, les soutiens privés ont couvert 7,9% des charges. La subvention de la Ville couvre 74% des charges, et le reste est autofinancé. Le ratio préconisé pour les théâtres d'un point de vue de l'autofinancement est presque respecté (60-40%).

En ce qui concerne l'institution, la mutation a engendré plusieurs changements, comme la création d'une commission du personnel, la création d'un règlement du personnel et la création d'un règlement sur les frais et indemnités. Le conseil de fondation a adopté en juin 2023 la nouvelle politique salariale du personnel de la Comédie. Elle rappelle que 75 personnes sont engagées, soit 63 ETP. La Comédie est également un employeur important en termes artistiques, elle informe que la saison 2021-22 s'est étendue sur 630 semaines de travail, pour les acteurs, actrices, créateurs, créatrices, dont de nombreux artistes locaux. La

Comédie fait aussi appel à des artisans et artisanes locaux. On a observé une synergie entre artistes locaux et artistes étrangers lors de créations. Certains spectacles sont devenus emblématiques, et ont beaucoup tourné. Cette saison est donc satisfaisante, et on a constaté un quadruplement des abonnements.

Elle salue le travail de M. Bertholet, ainsi que de ses équipes. Elle rappelle que durant la saison 2021-2022 le Poche a continué de répéter et de travailler, et le conseil de fondation, ainsi que sur proposition de M. Bertholet, a pris la décision de présenter en 2021-2022 deux saisons en une, ce qui représente beaucoup de travail. Elle informe qu'il y a eu 135 représentations sur une saison, avec 233 semaines de travail pour les acteurs et actrices. Le Poche poursuit sa volonté d'être un théâtre durable, puisqu'un seul décor est construit en début de saison, et est par la suite scénographié en fonction des créations. Les acteurs et actrices sont engagés sous contrat fixe. Le Poche a également bénéficié de financements privés, qui couvrent 22% des charges de spectacles, sur des projets en lien avec l'émergence. Le théâtre respecte aussi le ratio 40-60%, et elle conclut que les théâtres et les comptes sont bien gérés et bien tenus. La FAD est satisfaite de ces résultats. Elle informe que les comptes ont été révisés, et les réviseurs ont relevé l'excellence de ces comptes. Ces derniers ont également été vus et révisés par le Contrôle financier (CFI) de la Ville de Genève, qui a émis quatre recommandations. La première porte sur le règlement de la protection des données (RGPD). Ce règlement est adopté, la recommandation a donc été suivie. Le CFI conseille aussi de modifier le règlement sur le fonds de réserve, ce qui sera fait une fois que la Ville aura modifié le règlement LC 21195, auquel tout le monde est soumis, excepté le Grand Théâtre de Genève (GTG), ainsi que la FAD. La fondation adaptera le règlement du fonds de réserve une fois que la Ville aura fait cette modification. La troisième recommandation suggère de modifier les statuts de la FAD, qui sont en cours d'élaboration en Ville. Elle informe qu'un audit a été mené dans les deux théâtres sur l'égalité des salaires homme-femme, et celui-ci s'est révélé concluant. Elle cède la parole à M. Bertholet, directeur du Poche.

M. Bertholet rappelle que deux théâtres sont soutenus par la FAD, la Comédie et le Poche. Au fil des années, les deux théâtres ont développé des manières de travailler différentes, qui sont exemplaires pour la Suisse romande. Le cas du Poche est particulier, car c'est l'unique théâtre en Suisse romande à fonctionner de la sorte. Au fur et à mesure des saisons, ils ont mis en place une manière de faire qui porte sur la durabilité, au sens large et pas uniquement en termes écologiques. Il rappelle que les décors ont été réduits de six à huit scénographies à une seule par saison, ce qui a forcément un impact écologique. Dans un deuxième temps, l'idée est de réduire le nombre de spectacles, à savoir entre six et sept spectacles par saison. Il rappelle cependant que cette saison était exceptionnelle, puisque douze spectacles ont été réalisés (six de la saison précédente, et six de la saison courante). Le Poche aurait pu proposer uniquement les anciens spectacles,

qui avaient été annulés à cause de la crise sanitaire, et ainsi engager moins de personnes, il y aurait eu moins de travail, moins d'emploi et moins de répétitions. Il rappelle que de l'argent avait été investi pour réaliser ces spectacles et les montrer au public, il fallait à la fois les reprendre, produire du travail, et permettre à d'autres acteurs et actrices d'effectuer leur travail.

La double saison a donc permis d'atteindre les objectifs vis-à-vis des spectateurs et spectatrices, de présenter les spectacles répétés pendant la première saison Covid-19, et de donner du travail aux artistes. Il a fallu augmenter le budget, et chercher des fonds privés. Une fondation à Genève a donné son accord pour soutenir le théâtre, les projets du Poche, ils se sont donc engagés sur le thème de l'émergence, à savoir que le Poche soutient de jeunes acteurs et actrices, metteurs en scène, créatrices de costumes, et il les engage dans la durée, et pas uniquement pendant un an, pour leurs premiers engagements après leur sortie de l'école. Généralement, ces personnes travaillent deux ou trois saisons ou plus, ce qui leur permet d'être engagées dans un théâtre et de jouer deux voire trois rôles durant une saison, puis la saison suivante. C'est comparable à un stage de professionnalisation. Ces engagements pris par le théâtre rentrent dans le volet sur la durabilité sociale, à savoir s'engager socialement auprès des artistes, contre la précarité et pour le travail. L'autre aspect important compris dans la durabilité pour le Poche est la durabilité éthique, locale, afin de prendre part aux enjeux majeurs. Il explique que la majorité des auteurs et des metteurs en scène sont des femmes. Le Poche met en scène des textes contemporains notamment écrits par des femmes, qui proposent une majorité de rôles de femmes, ainsi qu'une autre représentation de la société, et depuis huit saisons, dans toutes les positions, artistiques et administratives, les femmes sont majoritaires. Cette durabilité porte donc une réflexion sur l'écologie, et bien que le théâtre soit un lieu de production d'idées, c'est également important de s'interroger sur la manière de faire du théâtre. Il n'est pas question de coproduction ou de tournée, les spectacles sont produits localement, au Poche, et les acteurs et actrices répètent au Poche.

Il rappelle que le travail du théâtre s'est étendu sur 233 semaines d'emplois d'acteurs et celui de la Comédie sur 630 semaines, ce qui représente beaucoup de temps d'emploi pour un petit théâtre à Genève. 34 personnes locales (Grand Genève) ont travaillé au Poche durant la saison 2020-2021, ce qui représente 84% de tout le personnel. Certaines personnes viennent de l'étranger, comme des metteurs en scène pour qu'ils découvrent des acteurs locaux, ainsi que des acteurs et actrices de l'extérieur pour enrichir les équipes. Les textes permettent de voyager, et plutôt que de faire déplacer les spectacles, le Poche préfère accueillir des personnes et des textes qui viennent de l'extérieur. Il rappelle que c'est également une des rares saisons où le Poche s'est déplacé, à La Chaux-de-Fonds, et le théâtre a amené son propre décor pour jouer quatre spectacles différents. La

tournée a un sens qui n'est pas durable, ainsi le Poche préfère le terme de déplacement, et profiter de ce décor qui permet de faire plusieurs spectacles. Cette saison est emblématique, car elle a permis au Poche de ne plus être perçu uniquement comme un théâtre expérimental. La saison du Covid n'a pas empêché le théâtre de répéter, de travailler et de jouer les spectacles, puisque c'est le seul théâtre qui a sa propre troupe. Trente spectateurs pouvaient rentrer dans la salle et les billets ont été rapidement vendus. Les spectacles préparés pendant le Covid sont aussi présentés la saison suivante, et il conclut que cette manière de travailler est durable et résiliente, et permet de jouer malgré les turbulences du Covid, ou autres crises.

M. Laurent ajoute que la Comédie est aussi un théâtre de création, qui alterne ainsi les accueils et les créations, et ces dernières sont faites en coproduction ou en production déléguée. Il y a eu 20 créations durant la saison 2020-2021, et une douzaine d'accueils, ce qui représente 32 spectacles et 170 représentations qui ont suscité 2000 abonnements. Les spectacles ont donc attiré un nouveau public. Il confirme que les recettes de billetterie ont été estimées de manière prudente, puisque c'était la première année où les spectacles se déroulaient dans un nouveau bâtiment, et que le chantier n'était pas terminé, il s'est terminé en avril de cette année. La fréquentation avait été estimée à 60%, et dans les faits elle a augmenté à 75-80%, et les recettes de billetterie ont été finalement 200 000 francs plus élevées qu'au budget. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) a fourni des éléments sur le nouveau bâtiment à la FAD, notamment la Direction du patrimoine bâti (DPBA), qui est partenaire de la Fondation depuis des années. Autre exemple, en ce qui concerne les fluides, les ingénieurs de la DPBA ont informé qu'il fallait compter 275 000 francs de fluides en une année, alors qu'en vérité les fluides s'élevaient cette année à moins de 200 000 francs.

En ce qui concerne la production, les écarts par rapport au budget dans les comptes s'expliquent par la temporalité. Il informe que le théâtre présente le budget à la FAD en février, en précisant que ce fonctionnement est prévu dans les statuts. Cela étant, les spectacles se déroulent une année plus tard, et des négociations peuvent avoir lieu durant cette période, qui peuvent amener à baisser certains coûts. Cela permet donc de faire des économies. Il rappelle que durant cette première année, il y a une location privée, puisque c'est une vocation de chercher de l'argent privé, selon le règlement qui a été validé avec la FAD et la Ville de Genève, selon la charte de déontologie de la Ville sur les partenariats publics-privés. Cette location a amené une recette de 300 000 francs qui n'était pas prévue dans le budget présenté en février. Il cède la parole à M^{me} Séverine Chavrier.

M^{me} Chavrier se dit honorée d'avoir été choisie pour diriger la Comédie, depuis le 1^{er} juillet 2023, et d'accompagner la saison 2022-2023. De nombreux artistes sont accueillis dans cette double programmation de spectacles

pluridisciplinaires, avec de la danse, du cirque et du théâtre, et le Pont des Arts qui propose une série d'évènements qui permettent de croiser plusieurs publics. L'idée est de placer la Comédie comme un lieu de création important sur la carte européenne, qui fabrique des spectacles présents dans les grands festivals et qui invite les artistes les plus pertinents d'Europe et d'ailleurs, afin de croiser les savoir-faire et les langages, et mettre en évidence les artistes qui semblent les plus pertinents. Et l'autre objectif est de faire de la Comédie un lieu «ressource», avec un volet dit «transmission et professionnalisation pédagogique», afin de favoriser l'insertion professionnelle de jeunes étudiants diplômés des hautes écoles genevoises, et de s'engager auprès des créatrices qui peinent à produire leur travail. Elle mentionne les conditions de production, qui ne sont pas les mêmes pour les femmes et les hommes dans ce métier. La directrice souhaite aussi travailler sur les questions de durabilité et ouvrir une réflexion institutionnelle collective, car un des rôles de la Comédie est d'agir sur différentes questions sociétales et professionnelles, qui nous concernent tous, et dont les réponses ne sont pas forcément individuelles. Un lieu dit «ressources» implique de transmettre des savoir-faire à l'échelle de la Ville et de Genève, et de développer le public de la Comédie. Elle conclut que l'objectif d'un théâtre est d'accueillir plusieurs générations dans la salle afin qu'elles soient toutes représentées.

M^{me} Bertani conclut et informe que la Comédie est leader en matière d'inclusion, ce programme sera développé, et informe que d'autres théâtres sollicitent la Comédie en demandant des conseils. La Comédie bénéficie d'une commission d'expert-e-s en matière d'inclusivité.

Le président ouvre la discussion.

Un commissaire demande quelles sont les considérations prévues dans la charte de la Ville pour louer la salle à un partenaire privé.

M. Laurent répond qu'il demande l'autorisation à la Ville, en informant qui est le partenaire. Cette première année, en 2021, aucun montant n'a été fixé au budget, car ce n'était pas prévu qu'un privé loue le théâtre, et pour cette raison, l'argent a été comptabilisé comme une recette extraordinaire. Depuis l'année passée, 80 000 francs, voire 100 000 francs, de recettes de location sont attendus par année. La saison artistique reste prioritaire dans la planification budgétaire, mais on réserve une ou deux dates par saison pour louer la salle à un partenaire privé.

M^{me} Bertani ajoute que la convention conclue avec la Ville prévoit une série de conditions. Cette convention est accessible.

Un commissaire demande des exemples de partenaires privés qui ne respecteraient pas ces conditions.

M. Kanaan précise que certains cas sont évidents, par exemple l'industrie du tabac ou de l'armement. Ce n'est pas une science exacte, les critères reposent

sur l'identité du partenaire, l'action et l'occupation qu'il propose, la nature de l'activité, la thématique abordée, etc. Ce n'est pas une formule mathématique à appliquer à chaque proposition, mais une base permettant de mener une évaluation des cas concrets. C'est un arbitrage, le partenaire ne doit pas entrer en conflit avec les valeurs défendues par la Ville.

Un commissaire a appris en lisant l'exposé des motifs de la proposition PR-1561 qu'une troupe à demeure était initialement prévue à la Comédie. Il s'interroge sur ce choix, puisque le théâtre du Poche a déjà adopté ce fonctionnement.

M^{me} Bertani indique que cette question a été discutée au moment de la candidature NKDM. Cette option avait été envisagée dans leur candidature. Elle rappelle que les missions données au Poche et à la Comédie sont totalement différentes. L'idée était de se concentrer non pas sur une troupe, mais sur l'emploi d'acteurs et d'actrices, et de créateurs locaux et de créatrices locales pour qu'ils puissent se mélanger aux internationaux. Les missions de la Comédie prévoient les tournées, ce qui n'est pas le cas du Poche, qui peut investiguer des manières alternatives. C'est intéressant pour la FAD d'avoir deux visions différentes du théâtre, et complémentaires. L'idée de la troupe a été abandonnée au profit d'engagements de créateurs et de créatrices et de soutien aux compagnies. Pendant la crise sanitaire, la Comédie a produit des spectacles, moins que le Poche, et a développé le plan Marshall, c'est-à-dire qu'elle a pris des compagnies en résidence, afin de continuer à travailler avec elles.

M. Kanaan ajoute que le débat sur les troupes à demeure («Ensembles») est récurrent en Europe. Le monde germanique est ancré dans les Ensembles; ainsi par exemple l'opéra de Zurich et celui de Genève n'ont rien à voir. Genève se concentre sur le théâtre de création et Zurich sur le modèle du répertoire. Les deux modèles (création ou compagnie) sont discutés, et actuellement la Comédie peut faire des résidences de longue durée, sans avoir une troupe fixe. Dans le contexte genevois, l'introduction du système de troupes ferait que le monde du théâtre serait séparé en deux mondes, à savoir un personnel engagé en fixe, et un monde plus précaire. Généralement, la plupart des comédiens et comédiennes ne travaillent pas très souvent, et en plus des difficultés rencontrées pour toucher le chômage, ce n'est pas bénéfique pour les carrières professionnelles de changer souvent de travail, et de ne pas avoir de pratique professionnelle continue. L'idée est de réduire le nombre de compagnies multiples. Il ajoute que la Manufacture (Haute école de Suisse romande pour les arts de la scène, à Lausanne) représente un défi important, qui est hors d'atteinte de la Ville de Genève, car elle a tendance à pousser les élèves à devenir directement des metteurs en scène, ainsi les compagnies se multiplient. Plus largement, les filières de formation pour les métiers artistiques (Haute école d'art et de design (HEAD), Haute école de musique (HEM), Manufacture, etc.) amènent des cohortes entières de gens très

bien formés sur le marché du travail, qui est essentiellement financé par les fonds publics. Ce débat n’a malheureusement pas lieu.

M^{me} Chavrier indique que cela pose également la question de la présence artistique dans un lieu, et rappelle que la Comédie a pour projet de créer un dispositif d’insertion d’élèves sortant de manufacture et de les engager sur une période de trois années, ce qui permettrait de différer la création de la compagnie, sans savoir-faire et sans connaissance de tous les métiers.

M^{me} Bertani déclare que la Comédie s’engagera aussi à promouvoir les femmes sur le grand plateau, puisque les moyens de production alloués aux femmes ne sont pas les mêmes que ceux des hommes. Elle rappelle qu’il y a deux plateaux à la Comédie, et le but est de représenter davantage les femmes sur le grand plateau.

Un commissaire s’enquiert du nombre d’abonnements. M. Laurent répond que 2000 abonnements ont été comptabilisés lors de la saison 2021-2022. On parlait de 500-600 abonnements avant le déménagement. Ce chiffre a encore augmenté.

Un commissaire comprend que 74% des charges sont couvertes par la subvention de la Ville. M^{me} Bertani confirme les propos du commissaire.

Une commissaire observe que le personnel a augmenté, c’est l’occasion de définir une politique du personnel avec un règlement propre. Elle demande quels seraient les éléments clés novateurs et intéressants à exploiter, pour l’élaboration de cette nouvelle politique.

M^{me} Bertani répond que tous les règlements ont été adoptés et qu’il y a eu une réflexion et une clarification des procédures en matière de harcèlement sexuel, de harcèlement moral et de conflits au travail. La Comédie est devenue une fabrique de théâtre, ce qui implique de se conformer au règlement du temps de travail. La politique salariale a été un élément clé, puisque la Comédie est sous contrat de droit privé. Des catégories de personnel ont été établies, afin d’élaborer une grille des fonctions en attribuant à chaque fonction un salaire minimum et un salaire maximum, notamment afin de garantir de la transparence. L’équipe étant grande, cela nécessite de créer un organigramme et de mener des réflexions sur le fonctionnement de la gouvernance. NKDM et les équipes ont mis sur pied un Comité de direction (CODIR), composé de la direction générale, du secrétaire général, du directeur de la communication, de la directrice RH, de la directrice de production et du directeur technique. On a mis sur pied des pôles administratif, technique, et de production. Cette gouvernance fonctionne bien, et on observe une transversalité entre tous les services. Les règlements de la Comédie ont été produits avec le soutien et l’accompagnement de la FAD, ainsi que celui de la commission du personnel. La Comédie bénéficie de sa propre commission du personnel, qui est l’interlocutrice de la direction générale, sur les questions importantes. Les questions des indemnités et des déplacements ont également été clarifiées par un règlement.

Une commissaire observe que deux approches différentes sont réunies au sein de la Fondation, ce qui permet des échanges. Elle demande si ces échanges ont aussi lieu entre les équipes des deux théâtres, ou uniquement au sein de la Fondation, entre les directions des deux institutions.

M^{me} Bertani répond que les deux théâtres sont chargés de missions différentes. Parfois, les équipes se rencontrent lors d'importantes réunions à la FAD. Il s'agit cependant de deux institutions différentes, et la Fondation doit gérer trois budgets, celui de la Comédie, du Poche et de l'état-major. M. Triboulet se charge de consolider ces budgets. Le travail effectué par la direction technique du Poche n'est pas le même que celui effectué par la direction technique de la Comédie.

M. Laurent informe que les équipes au sein de l'administration échangent régulièrement, comme c'est le cas de tous les théâtres de Suisse romande, pour harmoniser et partager les savoirs. Ce partage est différent au niveau artistique.

M. Kanaan relate qu'au début de son mandat les théâtres ne communiquaient pas les uns les autres, il y avait peu de contact et surtout peu de collaborations. Actuellement, malgré la compétition constante, on observe une convergence des métiers, qui appartiennent à une branche professionnelle. Le collectif Kayak regroupe les directions de théâtre, pas uniquement de la Ville, mais aussi plus largement dans le canton. Certaines compagnies sont également regroupées dans le collectif TIGRE, et malgré la diversité de leur sensibilité artistique, elles exercent le même rôle d'employeur. Entre les interlocuteurs, il y a des réunions régulières, parfois avec la Ville et la FAD. Il rappelle que la configuration actuelle de la FAD (avec la responsabilité sur la Comédie et le Poche) devait être provisoire, pourtant cela dure. A l'origine la FAD a été constituée à la suite d'un souci de gestion financière il y a plusieurs décennies à la Comédie. L'objectif d'origine était de regrouper tous les théâtres liés à la Ville dans la même structure. Le fait que le Poche et la Comédie soient sous le même chapeau est donc historique. En matière de gouvernance, les statuts de la FAD sont obsolètes sur plusieurs points. La révision des statuts du GTG sera prochainement terminée; la proposition PR-1546 est en traitement à la commission des finances (CF) et à la commission des arts et de la culture (CARTS). Le Conseil municipal sera également saisi de la révision des statuts de la FAD. La question du paysage théâtral se pose actuellement, et la situation actuelle est historique. Il mentionne le Théâtre Saint-Gervais qui est une fondation de droit privé financée à 80% par la Ville, alors que le statut du personnel est plus généreux que celui de la Ville.

Un commissaire s'interroge sur les comptes, et remarque que la comptabilité est surveillée à la fois par une société fiduciaire interne à la FAD, par le CFI de la Ville de Genève, par le Conseil administratif et *in fine* par le Conseil municipal. S'agissant de la réserve, qui est une question qui se pose sur tous les lieux subventionnés, il rappelle que les réserves sont utiles et fondamentales pour qu'une institution puisse survivre. Des règles doivent être établies, dont celle de restituer

une partie de la subvention à la Ville si la réserve dépasse 18%. Il remarque dans les comptes qu'environ un million de francs ont été pris sur la réserve comme revenus, et qu'une déduction de 500 000 francs a été restituée à la Ville. Il s'interroge sur ces transferts dans les comptes de la saison 2021-2022.

M. Kanaan indique que la Ville demande à toute entité juridique d'avoir une entité de révision professionnelle à partir d'un certain seuil, alors que dans des petites associations la vérification des comptes se fait par des membres de l'association. Une entité de la taille de la FAD doit disposer en plus d'un système de contrôle interne (SCI). Le réviseur de l'entité juridique, dans ce cas-là la FAD, se charge de la révision des comptes et évalue si les chiffres fournis par M. Triboulet et les administrateurs et administratrices correspondent à la réalité. Le Conseil administratif a un devoir de surveillance plus stratégique sur les comptes, et s'assure que la convention de subventionnement et de partenariat soit respectée. Le CFI intervient en fonction de tournure. Le rôle du Conseil municipal est particulier; il y a deux exceptions à la règle en Ville de Genève, le Conseil municipal reçoit le budget et les comptes du GTG, et la FAD ne transmet que les comptes, cela ne concerne que ces entités, et cela est prévu dans leurs statuts. Le Conseil municipal n'intervient pas pour les autres entités subventionnées.

Dans le cadre de la révision actuellement en discussion pour le Statut du GTG, on a proposé que les comptes soient traités comme ceux des autres entités subventionnées, et pas forcément par le Conseil municipal. En revanche, le vote du budget du GTG par le Conseil administratif n'a pas de valeur formelle puisque le vote formel du budget du GTG se fait dans le cadre du budget annuel de la Ville, mais cette approche a été maintenue car c'est l'occasion pour le Conseil municipal d'étudier le budget d'une grande institution. Pour la FAD, on se pose la question s'il est nécessaire que le Conseil municipal étudie le budget chaque année avant les comptes, ou une fois par période de conventionnement, puisque l'on signe les conventions de quatre ans. Cela sera décidé dans la réforme des statuts. En ce qui concerne la réserve de 18%, elle est historique, et cette règle relative à la FAD est plus sévère que celle suivie par les autres entités, car les petites entités ont le droit à trois mois de charges, et dès qu'elles disposent d'une masse salariale, elles ont le droit à six mois de charges. Il conclut que la révision des statuts de la FAD s'alignera avec les autres statuts, et le règlement-cadre sur les subventions est en fin de révision.

M^{me} Bertani rappelle que la FAD n'est pas soumise au règlement LC 21195, qui permet une réserve plus importante, alors qu'actuellement la Fondation doit restituer à la Ville de l'argent de la dernière subvention si la réserve dépasse les 18%, ce qui est plus strict que pour les autres entités. Il y avait à l'époque des conventions quadriennales avec des plans quadriennaux, on examinait les comptes à la fin des quatre ans, et pendant ce laps de temps les théâtres pouvaient

lisser. A présent, des conventions de subventionnement quadriennal sont signées, qui prévoient d'examiner les comptes années par années, et donc de couper sur le fonds de réserve pour remplir le déficit, ou de rendre de l'argent à la Ville au lieu de lisser. Une entreprise doit pouvoir avoir une vision sur deux à trois ans sur ses budgets et comptes. Il serait bénéfique d'un point de vue de la gestion d'entreprise d'avoir ce lissage sur quatre ans, plutôt que d'être amenés à restituer de l'argent à la Ville ou de devoir prendre sur le fonds de réserve.

M. Kanaan est d'avis qu'il faudrait adopter le même système que le Canton et lisser sur quatre ans. La loi sur l'administration des communes (LAC) est plus stricte que les lois qui s'appliquent dans le canton, et il semblerait que le principe d'annualité des finances communales soit applicable également aux entités subventionnées, ce qui fait que la convention a un intérêt sur le fond, mais elle n'apporte pas ce lissage possible sur quatre ans. Les juristes ne sont pas d'accord entre eux sur cette question.

Une commissaire s'interroge sur le travail des enfants comédiens sur scène lors des spectacles, sur leurs contrats et demande aussi quelles sont leurs rémunérations.

M. Bertholet informe que c'est interdit d'employer des enfants au Théâtre du Poche.

M^{me} Bertani indique qu'il n'y a pas d'enfants qui jouent dans le théâtre.

La commissaire mentionne un tournage qui a eu lieu devant la Comédie par des enfants, elle ignore s'il s'agissait d'une pièce de théâtre ou d'un film.

M^{me} Bertani indique que les règles concernant les enfants sont très strictes, et les contrats sont stricts et contrôlés.

La commissaire se questionne sur l'audit qui a été mené sur l'égalité salariale, et demande s'il est public.

M. Triboulet informe que l'organe de révision a délivré un rapport le 12 juillet 2022 sur la vérification formelle de l'analyse de l'égalité des salaires. Son rapport conclut qu'il n'a pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que l'analyse de l'égalité des salaires de la FAD pour le mois de juin 2021 durant la période sous revue du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 n'est pas conforme à tous égards aux exigences selon l'art. 13d LEg et l'art. 7 de l'ordonnance sur la vérification de l'analyse de l'égalité des salaires.

La commissaire souhaite attirer l'attention des auditionné-e-s sur l'égalité salariale notamment dans les métiers de création, car certains comédiennes et comédiens dans les petites troupes se retrouvent à exercer quatre métiers différents non rémunérés (comédiens, costume, etc.), et la manière dont ces quatre métiers différents sont valorisés sur un CV est généralement sous la dénomination «comédien». S'agissant des questions d'égalité salariale, il est intéressant de s'interroger sur le nombre de métiers que les femmes ont occupés dans la création, car cela ne se

retrouve généralement pas dans les indicateurs de l'égalité salariale, et cela n'est pas pris en compte comme année d'expérience.

M^{me} Chavrier dit que c'est également la joie de ce métier de pouvoir avoir plusieurs casquettes.

M. Bertholet admet que ce sont généralement les petits métiers qui ne sont pas valorisés, plutôt que ceux de dramaturge, d'auteur, etc.

M. Kanaan confirme que dans les petites compagnies les comédiens exercent souvent plusieurs métiers en parallèle et que ce n'est pas toujours reconnu et correctement rémunéré.

Un commissaire s'interroge sur l'évolution de la réserve. Il remarque que la réserve était pleine au 30 juin 2021, et demande ce qu'il s'est passé les 30 juin 2020, 2021 et 2022.

M. Triboulet répond qu'au 30 juin 2021, le fonds de réserve présentait un excédent et dépassait les 18% des dernières subventions. Un montant a été restitué à la Ville en 2021. Ensuite, la Ville a octroyé les subventions, on a eu le résultat de la saison 2021-22 et des excédents ont été comptabilisés à la Comédie. Ainsi, l'excédent du 18% des dernières subventions, soit environ 591 000 francs, a été reversé à la Ville en 2022.

Le commissaire comprend qu'entre le 30 juin 2021 et le 30 juin 2022 le théâtre n'a pas puisé dans la réserve. Il demande si la réserve a été utilisée.

M^{me} Bertani confirme qu'elle a été utilisée pour compenser le déficit du Poche et de l'état-major. La réserve peut évoluer, mais à chaque fin d'exercice on calcule les mancos ou les surplus, et en cas de surplus on rend de l'argent de la subvention à la Ville.

Le commissaire comprend qu'il n'y a pas besoin de puiser dans la réserve si le résultat est positif à la fin de l'exercice.

M^{me} Bertani confirme les propos du commissaire. Si le budget est déficitaire, la FAD donne au théâtre une garantie de déficit sur la réserve.

M. Triboulet ajoute que l'on peut prévoir de puiser dans la réserve lors de l'établissement du budget.

Le commissaire mentionne le ratio idéal de 40-60% s'agissant des financements abordés par la directrice de la Fondation. Il remarque que 74% de l'activité de la FAD est couverte par la subvention de la Ville, et que cela ne correspond pas au ratio préconisé pour les institutions culturelles.

M^{me} Bertani indique que la FAD s'approche du ratio idéal, entre le financement public et l'autofinancement. Il faut saluer les théâtres qui parviennent aux 40% d'autofinancement, car chercher des fonds privés demande un travail conséquent.

Le commissaire remarque que les frais administratifs et les frais de création du Poche sont à l'équilibre. Il donne l'exemple du Théâtre Saint-Gervais, car leurs frais administratifs augmentent autant que leurs frais artistiques. Il demande si le choix d'employer des comédiens intermittents plutôt que des acteurs à domicile renforce le déséquilibre entre les frais administratifs par rapport à ceux destinés à la création. Il remarque dans les comptes que la somme des salaires administratifs de la Comédie s'élève à 2,5 millions de francs, qui sont deux fois plus élevés que les salaires versés aux artistes.

M^{me} Bertani répond par la négative. Elle rappelle que la Comédie est un théâtre de création, d'accueil et de coproduction. Certains salaires d'artistes sont directement payés par la Comédie et d'autres sont payés par le prix de l'accueil ou des coproductions. Elle précise qu'il faut ajouter les deux lignes soit celle des salaires des artistes et celle des frais de coproduction et d'accueil pour connaître le vrai coût artistique. Quand on accueille le *Tartuffe* de la Comédie-Française, on paie à la Comédie-Française un montant, et la Comédie-Française paie ses acteurs. Il n'y a pas que les frais artistiques de la Comédie à prendre en compte, elle indique qu'il faut additionner la ligne frais personnels artistiques techniques et spectacles directement payés par la Comédie qui s'élèvent à 2,5 millions de francs à celle relative aux frais de décors accueil honoraires et coproduction qui s'élèvent à 2,6 millions de francs.

M. Bertholet explique que le Poche paie directement le salaire des artistes, et cela s'identifie comme tel, alors que la Comédie achète un spectacle, et cela n'apparaît pas dans les comptes directement pour les artistes. Le Poche est une fabrique de théâtre dans le sens où il fabrique ses spectacles au Poche, donc il paie les salaires, alors que la Comédie paie une part des spectacles qui est fabriquée, donc elle paie les salaires, et l'autre part est payée par l'établissement qui emploie les artistes.

M^{me} Chavrier dit que néanmoins la question soulevée par le commissaire est pertinente.

M. Laurent indique que la Comédie est vigilante à ce que les frais administratifs et de fonctionnement ne deviennent pas disproportionnés par rapport aux frais artistiques.

Une commissaire mentionne la LAC et comprend que cette loi ne prévoit pas un lissage sur quatre ans. Elle demande s'il est possible de prévoir ce lissage, sans déroger à la LAC, en incluant le fait qu'en tout temps le Conseil municipal peut reprendre les comptes en main.

M. Kanaan répond par la négative. Le Conseil municipal ne peut pas déroger à la LAC. Pour l'instant, l'interprétation dominante, notamment du CFI, est très stricte. Les institutions n'ont pas le droit de lisser. A titre personnel, il souhaiterait

que la Ville s'attaque à la LAC afin qu'elle soit modifiée, sur plein de sujets. Il rappelle que Genève est la deuxième ville de Suisse, et qu'elle n'a que très peu d'autonomie. Il informe que l'Association des communes genevoises (ACG) s'est mise au travail, et il semblerait que le Conseil d'État y réfléchisse sérieusement. Il approuve la réflexion de la conseillère municipale sur le fond.

M. Triboulet rappelle que la FAD est une fondation qui n'a pas de capital, contrairement à de nombreuses fondations. L'activité de la FAD dépend de la subvention et du niveau du fonds de réserve plafonné annuellement à 18% des dernières subventions. La FAD n'a donc pas la possibilité de réaliser, par exemple, de grands spectacles lorsqu'une nouvelle direction arrive pour lancer une saison et attirer de nouveaux publics. Le fait de devoir rétrocéder l'excédent du 18% annuellement au lieu de le faire à l'issue de la convention de subventionnement est très pénalisant pour la FAD.

Un commissaire souhaiterait recevoir une copie de la convention de location des locaux entre la Ville et la Comédie.

Une commissaire demande s'il est prévu que le revenu de location qui revient à la Comédie augmente.

M. Laurent répond que des tarifs de location existent, et cela dépend du nombre de fois où l'on a l'opportunité de louer, il n'y en a pas beaucoup. Louer le théâtre présente un intérêt uniquement si le montant est important. Pour l'instant, le budget prévoit 80 000 francs voire 100 000 francs et ce n'est pas prévu de l'augmenter. Prochainement, un plan financier quadriennal pour la future convention doit être élaboré, et à ce moment on pourra éventuellement décider d'augmenter ou pas la location.

M. Kanaan mentionne la proposition PR-1546 concernant les statuts du GTG. La commission des finances est saisie de cette révision en même temps que la CARTS. Il informe que le CA traitera le lendemain une proposition d'amendement qui concerne une ambiguïté sur le personnel temporaire, qui a été relevée par les syndicats, pour montrer que le but n'est pas de précariser les employé-e-s, et également concernant la place du Canton dans ce projet. Le magistrat prévoit d'être auditionné à nouveau à la commission des finances et à la CARTS.

Le président remercie les auditionnés et les libère.

Séance du 13 septembre 2023

En l'absence de débat, le président passe à la prise de position des groupes concernant l'approbation des comptes de la saison 2021-2022 de la FAD.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'il est possible de voter ce soir et que son groupe acceptera ce rapport sur les comptes de la

saison 2021-2022. Il ajoute que la problématique de la saison 2022-2023 aura largement le temps d'être évoquée en temps voulu, ne concernant pas les comptes 2021-2022.

Un commissaire, pour le Parti socialiste, va accepter ces comptes. Il ajoute que la Comédie a fait des débuts prometteurs dans son nouveau bâtiment, avec une billetterie qui a quadruplé. Il note un effort à fournir sur l'autofinancement, qui peut être amélioré de la part des deux institutions qui composent la FAD.

Un commissaire, pour le Centre, votera cette proposition. Il remarque un détail qui a retenu leur vigilance: il s'agit d'être attentif aux questions des réserves, qui posent quelque peu problème dans le cadre de certaines institutions telles que celle-ci.

La commissaire d'Ensemble à gauche va accepter ces comptes. Le fait que deux institutions de théâtre fonctionnent de façon si différente et soient intégrées dans une même fondation est très particulier. Chaque démarche est intéressante, et elle trouve très intéressant de voir leur travail. L'équipe pour laquelle sont traités les comptes à la nouvelle Comédie était passionnante, ils ont réussi une ouverture extraordinaire sur l'extérieur avec des collaborations très différentes, créant un lieu très vivant et utilisé par des publics très différents. Elle ne peut qu'espérer que la nouvelle directrice pourra continuer dans cet esprit-là.

Une commissaire du Parti libéral-radical va accepter ces comptes, d'autant plus qu'il s'agit des comptes 2021-2022. Ce qui s'est passé à la fin du mandat de la direction actuelle de la Comédie sera peut-être à discuter pour l'an prochain (2022-2023). En outre, le fait que deux théâtres totalement différents soient regroupés ainsi est en effet une richesse dans le théâtre, permettant de montrer des expressions théâtrales très différentes. De plus, elle estime qu'ils peuvent se féliciter d'avoir enfin un théâtre décent pour Genève, en allusion à l'ancienne Comédie. Les comptes n'ont pas laissé transparaître d'élément étrange, ils les approuveront donc.

Une commissaire des Vert-e-s approuvera ces comptes. Ces deux théâtres sont complémentaires, variés et diversifiés, et c'est un excellent travail.

Vote

Un commissaire des Vert-e-s indique qu'il s'abstiendra lors du vote en raison de la position qu'il a occupée auprès de la FAD.

Le président passe au vote de la proposition PR-1561, qui est acceptée par 14 oui (1 EàG, 4 S, 2 Ve, 1 MCG, 2 LC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (Ve).